

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 avril 2025 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

EST ABSENT(E) :

Monsieur Philippe Drolet conseiller

2025-04-217 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait des points suivants :
 - o 3.1. Avis de motion. Règlement modifiant le règlement de zonage 2022-1009;
 - o 3.2. Adoption. Premier projet de règlement. Règlement modifiant le règlement de zonage 2022-1009;
 - o 3.3. Octroi de contrat. Demande de soumissions 2025-COM-01 - Impression du bulletin municipal;
 - o 3.10. Création d'un compte et transfert de fonds - rénovation de l'Église - contingences.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-04-218 OCTROI DE CONTRAT. APPEL D'OFFRES 2025-TP-01.20 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE POMPAGE ET LA RÉFECTION DE LA RUE DES ÉRABLES.

CONSIDÉRANT que le 5 mars 2025, la direction du greffe a procédé à une demande de soumissions par voie d'appel d'offres public pour des services professionnels pour la construction d'un poste de pompage et la réfection de la rue des Érables;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 1^{er} avril 2025, à 11 h 05;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé le 7 avril 2025;

CONSIDÉRANT le rapport d'optimisation des stations de pompage effectué par CIMA+;

CONSIDÉRANT les pointages établis par le comité de sélection selon les critères inscrits au document de demande de soumissions;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles à une subvention dans le cadre du programme TECQ 2024-2028 (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Travaux publics et du Génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat 2025-TP-01.20 pour des services professionnels pour la construction d'un poste de pompage et la réfection de la rue des Érables à la société Shellex Groupe Conseil inc., sur la base des prix unitaires de sa soumission pour un

montant de 194 950.00 \$ à l'exclusion des taxes et que ce Conseil autorise une contingence maximale de 10% d'une valeur de 19 495.00 \$ à l'exclusion des taxes pour un montant total de 214 445.00 \$ à l'exclusion des taxes;

- QUE cette dépense soit financée provisoirement via le surplus;
- QUE cette dépense soit transférée dans un règlement d'emprunt à venir concernant les travaux de la TECQ24-28.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-04-219 OCTROI DE CONTRAT. DEMANDE DE SOUMISSIONS 2025-TP-22 - CONTRÔLE QUALITATIF POUR LA TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE EN CENTRE COMMUNAUTAIRE.

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitations écrites du 24 mars 2025 effectuée par la direction des travaux publics et du génie;

CONSIDÉRANT la réception de six soumissions, soit :

- Groupe ABS	=	14 890.04 \$ à l'exclusion des taxes
- DEC Enviro	=	15 559.50 \$ à l'exclusion des taxes
- Labo Montérégie	=	18 738.50 \$ à l'exclusion des taxes
- Solmatech	=	22 267.41 \$ à l'exclusion des taxes
- AtkinsRéalisis	=	22 356.29 \$ à l'exclusion des taxes
- Artelia	=	33 209.11 \$ à l'exclusion des taxes

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission s'est avérée conforme;

CONSIDÉRANT les besoins en contrôle qualitatif dans le projet de transformation de l'église en centre communautaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Travaux publics et du Génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat 2025-TP-22 pour le contrôle qualitatif pour la transformation de l'Église en centre communautaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe ABS, sur la base des prix unitaires de sa soumission pour un montant de 13 536.40 \$ à l'exclusion des taxes et que ce Conseil autorise une contingence maximale de 10 % d'une valeur de 1 353.64 \$ à l'exclusion des taxes pour un montant total de 14 890.04 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit financée via le poste relatif au projet de l'aménagement de l'église (LOISIRS22011).

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-04-220 OCTROI DE CONTRAT. DEMANDE DE SOUMISSIONS 2025-TP-18.40 - NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION.

CONSIDÉRANT que le 18 mars 2025, la direction du greffe a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitations écrites pour le nettoyage des conduits de ventilation;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 3 avril 2025, à 11 h 05;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues, soit :

- SCI Plus	=	25 660.00 \$ à l'exclusion des taxes
- Services Ménagers Roy	=	41 000.00 \$ à l'exclusion des taxes
- Distribution Rousso	=	51 248.64 \$ à l'exclusion des taxes

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission s'est avérée conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Travaux publics et du Génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat 2025-TP-18.40 pour le nettoyage des conduits de ventilation au plus bas soumissionnaire conforme, soit Service Commercial Integral Plus inc., sur la base des prix unitaires de sa soumission pour un montant de 25 660.00 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit financée via le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-04-221 OCTROI DE CONTRAT. DEMANDE DE SOUMISSIONS 2025-TP-10.40 - DISPOSITION DES SOLS CONTAMINÉS.

CONSIDÉRANT que le 21 mars 2025, la direction du greffe a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitations écrites pour la disposition des sols contaminés;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 3 avril 2025, à 11 h 05;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue, soit :

- Sanexen Services Environnementaux inc. = 42 862.50 \$ à l'exclusion des taxes pour les trois options offertes;

CONSIDÉRANT la Loi sur la qualité de l'Environnement (RLRQ, c. Q-2);

CONSIDÉRANT que la soumission reçue s'est avérée conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Travaux publics et du Génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat 2025-TP-10.40 pour la disposition des sols contaminés au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sanexen Services Environnementaux inc., sur la base des prix unitaires de sa soumission pour un montant de 42 862.50 \$ à l'exclusion des taxes pour les trois options offertes;
- QUE cette dépense soit imputée au budget de fonctionnement.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-04-222 OCTROI DE CONTRAT. DEMANDE DE SOUMISSIONS 2025-TP-21 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE TROIS (3) VOILES D'OMBRAGE.

CONSIDÉRANT les investissements proposés au plan directeur des parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-02-069 Mise à niveau des parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT que le 26 mars 2025, la direction du greffe a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitations écrites pour la fourniture et l'installation de trois voiles d'ombrage;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 11 avril 2025, à 11 h 05;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues soit :

- Voile Ombrage Québec : 55 020.00 \$ à l'exclusion des taxes
- Techsport inc. : 59 030.04 \$ à l'exclusion des taxes

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission s'est avérée conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Travaux publics et du Génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat 2025-TP-21 pour la fourniture et l'installation de trois (3) voiles d'ombrage à la société Voile Ombrage Québec, sur la base des prix unitaires soumis pour un montant de 55 020.00 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit imputée au projet LOISIRS25001, le projet étant déjà financé par la réserve pour fins de parcs et terrains de jeux et la réserve financière pour le financement d'investissements en immobilisations - bâtiments et infrastructures.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-04-223 APPROPRIATION. FINANCEMENT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉGLISE.

CONSIDÉRANT la volonté de ce Conseil d'augmenter le financement au projet LOISIRS22011 - Aménagement de l'église;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE la trésorière soit autorisée d'approprier la somme de 394 130 \$ de la réserve financière pour le financement d'investissements en immobilisations - bâtiments et infrastructures et d'affecter cette somme au financement du projet de l'aménagement de l'église (LOISIRS22011).

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-04-224 CRÉATION. COMITÉ CONSULTATIF SUR L'INCLUSION.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) voulant que toute municipalité puisse adopter toute mesure non réglementaire dans ses domaines de compétence;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) accordent aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population;

CONSIDÉRANT que ce Conseil croit en l'égalité des droits et la non-discrimination sous toutes ses formes :

CONSIDÉRANT que ce Conseil considère que l'inclusion, la diversité et l'équité, la reconnaissance de la diversité des cultures, des langues, des genres, des races, des origines ethniques et des autres formes d'identité et d'expérience sont une force pour la communauté;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier a notamment le privilège d'accueillir plusieurs communautés culturelles sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à la création du Comité consultatif sur l'inclusion;
- QUE le Comité soit composé de deux membres du Conseil et de cinq membres citoyens, étant entendu que la mairesse est membre d'office de tout comité ou commission;
- QU'il soit procédé à la nomination des membres du comité par résolution de ce Conseil;
- QUE le mandat des membres soit d'une durée d'une année;

- QUE les membres du comité se réunissent une fois par mois;
- QUE le mandat de ce comité soit de faire des recommandations au Conseil afin de favoriser et cultiver de façon proactive une culture d'inclusion, de diversité, d'équité et d'excellence au sein de la communauté merciéroise;
- QUE ce Comité ait également pour mandat de faire des recommandations au Conseil dans le but d'éliminer les obstacles pour les membres des groupes sous-représentés, afin d'assurer leur participation à part entière dans la communauté;

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-04-225 MANDAT DE REPRÉSENTATION. SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE MERCIER.

CONSIDÉRANT que la convention collective liant la Ville au Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mercier est échue;

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir les services d'un procureur dans le dossier de la négociation visant le renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction des Ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil octroie un mandat de services professionnels à la société Lavery, et notamment Me Ariane Pasquier, pour la représentation de la Ville dans divers recours ainsi que pour la négociation du renouvellement de la convention collective avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mercier.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 11.

La période de questions a eu lieu à 20 h 11.

2025-04-226 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 12.

ADOPTÉE à l'unanimité